

COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014

Convocation du : 25/03/2014

PRESENTS : C. Babot, I. Caubet, T. Chebelin, JP. Combret, P. Delière, D. Gasc, B. Gelis, F. Moure, D. Ralière, N. Sans, V. Sarthou, F. Vennel, E. Vidal

ABSENTS/EXCUSES : B. Lagarde (procuration à D. Ralière), C. Moratona (procuration à T. Chebelin)

Ordre du jour :

- √ Election du Maire et des Adjointes
- √ Délégation d'attribution au Maire et délégation de fonction et de signatures
- √ Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes
- √ Election des membres de la commission d'appel d'offres
- √ Désignation des membres des diverses commissions
- √ Election des délégués des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :
 - SMEAT (Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine) : 1 délégué
 - C.C.R.C.S.A. (Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle) : 5 conseillers communautaires
 - Commission territoriale d'électricité : 2 délégués titulaires
 - Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch : 2 délégués titulaires + 2 délégués suppléants
- √ Questions diverses

D. Gasc, maire sortant, rappelle le résultat des élections qui ont vu la liste complète élue. Il souhaite rappeler le fonctionnement d'un conseil municipal : les conditions de convocation, le quorum, le déroulement de la séance dont la police en est assurée par le maire, la publication du compte-rendu.

D. Gasc laisse la parole à N. Sans élue la plus âgée afin qu'elle préside la séance comme il se doit pour le premier ordre du jour, l'élection du maire.

Le conseil municipal procède à l'élection à bulletin secret, il en sera ainsi pour chacun des adjoints.

√ **Election du Maire et des Adjointes**

Candidat : Daniel Gasc (15 voix)

Daniel GASC est élu maire de Bonrepos-sur-Aussonnelle à l'unanimité.

Monsieur le maire procède à l'élection des adjoints et rappelle leurs attributions. Un nombre d'adjoints maximum peut être élu et ne doit pas dépasser 30 % du nombre des conseillers, soit 4 adjoints.

Election du 1^{er} adjoint :

Candidats : Thierry Chebelin, Jean-Pierre Combret (15 voix), Frédéric Vennel

Election du 2^e adjoint :

Candidats : Thierry Chebelin, Daniel Ralière (15 voix), Frédéric Vennel

Election du 3^e adjoint :

Candidats : Isabelle Caubet (11 voix), Thierry Chebelin (2 voix), Frédéric Vennel (2 voix),

Election du 4^e adjoint :

T. Chebelin (10 voix), F. Vennel (4 voix), 1 vote blanc

Sont donc élus adjoints, dans l'ordre du tableau :

Jean-Pierre Combret, Daniel Ralière, Isabelle Caubet, Thierry Chebelin

√ **Délégation d'attribution au Maire et délégation de fonction et de signatures**

Monsieur le maire indique les attributions et délégations attribuées à chacun des adjoints :

Jean-Pierre Combret : Urbanisme et Scolaire
Daniel Ralière : Sécurité et Police du cimetière
Isabelle Caubet : Communication
Thierry Chebelin : Environnement

Frédéric Vennel, en tant que vice-président de la commission Entretien et Travaux, et bénéficiant de la confiance du maire, se voit proposer la charge de la gestion du personnel pour l'entretien et pourrait bénéficier d'une délégation dans ce domaine.

Liste des attributions et délégations de signature conférées au maire dans le cadre de sa charge et pour l'essentiel :

- Réalisation d'emprunts dans le cadre de dépenses prévues dans le budget, et passer les actes nécessaires
- Autorisation de signer les marchés
- Louage du patrimoine communal
- Signature des contrats d'assurances et autres prestataires de services
- Création de régies comptables
- Reprise et délivrance des concessions au cimetière
- Accepter les dons et legs
- Décider l'aliénation de gré à gré
- Fixer les reprises d'alignement de voirie conformément aux décisions d'urbanisme
- Exercer le droit de préemption

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

√ **Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints**

Monsieur le Maire explique qu'une dotation de l'Etat prend en charge une partie de ces indemnités. Elles sont calculées selon une grille indiciaire sur la base du nombre d'habitants.

Monsieur le maire propose de suivre ces préconisations sur la base du taux plafond des indemnités.

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

√ **Election des membres de la commission d'appel d'offres**

En ce début de nouveau mandat, une nouvelle commission d'appel d'offres doit être désignée. Monsieur le maire rappelle les conditions de réunion et missions de la dite commission. Elle doit être composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants :

- Titulaires : Daniel Gasc, Philippe Delière, Jean-Pierre Combret
- Suppléants : Daniel Ralière, Bernard Gelis, Véronique Sarthou

Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

√ **Désignation des membres des diverses commissions**

Le conseil municipal s'organise en commissions de travail. Le vice-président de chacune d'elles est désigné par le maire, son nom est cité en premier dans la liste suivante :

- Finances : Daniel Gasc, Cendrine Babot, Jean-Pierre Combret
- Scolaire : Jean-Pierre Combret, Cendrine Babot, Brigitte Lagarde
- Urbanisme : Jean-Pierre Combret, Cendrine Babot, Thierry Chebelin, Philippe Delière, Frédéric Vennel
- Environnement : Thierry Chebelin, Cendrine Babot, Bernard Gelis, Christophe Moratona, Véronique Sarthou
- Associations : Christophe Moratona, Cendrine Babot, Isabelle Caubet, Daniel Ralière, Eric Vidal
- Entretien, travaux : Frédéric Vennel, Thierry Chebelin, Philippe Delière, Bernard Gelis, Daniel Ralière, Véronique Sarthou
- Sécurité : Daniel Ralière, Thierry Chebelin, Philippe Delière, Christophe Moratona, Frédéric Vennel, Eric Vidal
- Sociale : Nicole Sans, Brigitte Lagarde, Frédéric Vennel, Eric Vidal
- Communication : Isabelle Caubet, Jean-Pierre Combret, François Moure, Eric Vidal
- Ressources humaines : Eric Vidal

√ **Election des délégués des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :**

- SMEAT (Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine) : 1 délégué

Titulaire : Jean-Pierre Combret ; Suppléant : Thierry Chebelin

- C.C.R.C.S.A. (Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle) : 5 conseillers communautaires

Une nouvelle règle s'applique, elle veut que les conseillers communautaires soient les 5 premiers cités dans l'ordre du tableau, soit le maire et les 4 adjoints.

- Commission territoriale d'électricité : 2 délégués titulaires

Titulaires : Daniel Ralière, Bernard Gelis

- Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) : 2 délégués titulaires

Titulaires : Bernard Gelis, Daniel Ralière

- Syndicat des Eaux des Coteaux du Touch : 2 délégués titulaires + 2 délégués suppléants

Titulaires : Thierry Chebelin, Cendrine Babot

Suppléants : Daniel Ralière, Véronique Sarthou

√ **Questions diverses**

Néant

Levée de la séance : 20 h 35